

Pour effectuer vos paiements au comptant

Bulletin de paiement (BPR)

Les bulletins de paiement vous permettent d'effectuer vos paiements au comptant (salaires, remboursements ou autre) sans connaître le numéro de compte de la / du bénéficiaire.

Avec le BPR, vous effectuez rapidement et en toute sécurité un paiement comptant en faveur d'un/d'une bénéficiaire ne disposant pas de compte.

Fonctionnement du bulletin de paiement (BPR)

- Vous recevez des bulletins de paiement (préimprimés) d'une imprimerie agréée par PostFinance SA.
- Le champ du montant peut être déjà rempli (somme fixe) ou laissé vide pour être complété à la main.
- Montant maximal par BPR: CHF 10 000.–.
- La somme est versée à la / au bénéficiaire au guichet de la filiale en exploitation propre de la Poste.
- Le montant du paiement est porté au débit de votre compte PostFinance.

Il est vivement recommandé de réaliser un test gratuit avant le premier envoi de titres.

Dispositions concernant le paiement

- Jusqu'à CHF 1000.– dans toutes les filiales en exploitation propre de la Poste.
- Au-delà de CHF 1000.–, le paiement s'effectue uniquement à la filiale en exploitation propre de la Poste du domicile du destinataire.
- Dans tous les cas, la/le destinataire doit présenter une pièce d'identité.

Aperçu des paiements

- Remise périodique des données, gratuitement p. ex. via e-finance ou transfert de fichiers.
- Possibilité de comptabilisation automatique avec votre logiciel de comptabilité.

Prix

Vous trouverez les prix sur postfinance.ch/prix-cc.

Renseignements complémentaires

Vous trouverez des informations détaillées sur postfinance.ch/bpr.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 0848 888 900 (en Suisse CHF 0.08/min. au max.).